

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4607)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

I. – Supprimer l'alinéa 8.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 10 à 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.